



Syndicat National des
Personnels de l'Éducation
et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse



Syndicat National de
l'Ensemble des Personnels
de l'Administration Pénitentiaire

Audience avec le Garde des Sceaux du 24 juillet 2020

Suite au report de l'audience, initialement prévue le mercredi 22 juillet, en raison de la prise d'otage de Roanne, la FSU Justice a été reçue le vendredi 24 juillet lors d'une réunion en multilatérale au Ministère. A cette occasion le nouveau cabinet a été présenté aux organisations syndicales : Madame Véronique MALBEC, ancienne Secrétaire Générale du Ministère, nommée Directrice de Cabinet, Madame Laurence VENET-LOPEZ, Conseillère du Dialogue Social, Madame Laetitia DHERVILLY, Conseillère Politique pour la Justice des mineur-es et le numérique et Monsieur Thierry DONARD, Conseiller Politique Pénitentiaire.

Dès l'ouverture de cette réunion, le ton est donné par Monsieur DUPOND-MORETTI sous la forme d'échanges directs, sans déclaration liminaire ou de propos « feutrés », s'inscrivant aux antipodes de sa prédécesseuse dans ce domaine. Cette multilatérale avait pour but d'établir un premier contact avec les organisations syndicales représentatives au CTM, même si toutes n'ont pas répondu à l'invitation. Le Garde des Sceaux souhaitait jauger ses interlocuteur-trice-s en prenant connaissance de leurs principales revendications et mandats. Exercice peu aisé par la configuration et le peu de temps laissé pour développer l'argumentaire ! En outre, il a fréquemment interrompu ses interlocuteur-trice-s concernant certains points indiquant qu'ils seraient évoqués lors d'une prochaine rencontre bilatérale, laissant un goût d'inachevé et de manque d'intérêt...

Avant d'entendre, les Organisations Syndicales, le Garde des Sceaux a d'emblée annoncé avoir « une bonne nouvelle », à savoir une revalorisation indiciaire pour les métiers les plus féminisés (la filière socio-éducative), revalorisation obtenue dans le cadre de l'accord égalité professionnelle au Ministère de la Justice, signé le 20 janvier 2020. Si la FSU peut se féliciter de cette revalorisation, elle a rappelé son attachement à une véritable évolution statutaire dans le cadre du passage en catégorie A de cette filière et le fait que d'autres métiers, notamment de catégorie C étaient également fortement féminisés.

Concernant l'accord égalité professionnelle femmes - hommes, la FSU lui a rappelé les engagements pris lors de la signature du protocole et la reprise des comités de suivi en septembre prochain, l'incitant fortement à présider au moins le premier, afin de prouver l'intérêt porté à cette question essentielle pour notre organisation et les agent-es de ce Ministère. Cet accord, signé dans le cadre d'une négociation, engage autant les représentant-es de l'Administration que celles et ceux des personnels.

La FSU Justice a donc saisi l'occasion de cette audience pour rappeler son attachement à une vision humaniste et le principe d'individualisation de la peine. Pour notre organisation syndicale, il était primordial de défendre la fin du tout carcéral, vision récurrente et illusoire d'une solution inefficace pour lutter contre la récidive. Suite à la crise sanitaire, l'ensemble des organisations syndicales tire le même constat : la baisse de la population pénale a permis d'améliorer les conditions de détention pour les personnes détenues et les conditions de travail pour les personnels. Pour autant, cette dynamique rendue possible par cette crise sanitaire, doit se poursuivre alors que les chiffres repartent à la hausse. Cette amélioration prouve qu'elle est possible lorsque les moyens sont donnés d'arrêter de gérer des flux avant des personnes.

Si certains continuent de penser que la construction de nouveaux établissements pénitentiaires demeure l'ultime solution, la FSU, opposée à cette idée, a indiqué clairement que les missions de l'administration

SNPES-PJJ : (Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social -
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.
Site : www.snpespjj-fsu.org
Mèl : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

SNEPAP : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de
l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61
Site : www.snepap.fsu.fr
Mèl : snepap@club-internet.fr



pénitentiaire ne se cantonnaient pas au milieu carcéral. Il était nécessaire de donner enfin les moyens et la reconnaissance aux missions du Milieu Ouvert, en charge d'une majorité du public. La FSU a insisté sur la nécessité de la reconnaissance du caractère régalien des missions du SPIP.

Concernant la Loi de Programmation Justice, la FSU a évoqué son impréparation lors de sa mise en œuvre depuis le 24 mars 2020, en plein confinement, dans un contexte particulièrement difficile pour les équipes, fragilisées par des conditions de travail déjà dégradées et une crise sanitaire sans précédent. Pour les SPIP, si l'application de la loi était prévisible, le choix délibéré de ne pas la reporter dans sa mise en œuvre et le manque d'outils pédagogiques pour les équipes sont autant de maltraitements supplémentaires vis-à-vis des personnels, déjà impactés par des mesures gouvernementales injustes prises à leur égard. Pour la PJJ, le contexte est tout autre puisque la LPJ leur a été imposée sans aucune concertation préalable ou même information, découvrant de fait ce dispositif lors de sa mise en œuvre.

Concernant la justice des mineur-es, la discussion avec le Garde des Sceaux a été d'emblée impossible lorsqu'a été évoqué la question de ses déclarations dans la presse quant à la prise en charge des jeunes par l'armée. Le ministre a refusé d'entendre que cette idée était une vieille recette qui avait déjà échoué et que ses propos dans les médias avaient pu être vécus comme une disqualification du travail des éducateurs et éducatrices auprès de ces jeunes en difficultés. Il y aura, selon lui des consultations sur cette question et cela ne devrait être qu'une proposition supplémentaire à offrir à un jeune, sous forme de volontariat...

Ensuite, nous avons pu faire valoir notre point de vue sur le bloc peine de la LPJ applicable au mineur-es et dénoncer une nouvelle fois l'application stricte de la justice des majeur-es aux mineur-es. Si le Garde des Sceaux convient qu'une systématisation n'est pas souhaitable, il ne remet pas en cause fondamentalement cette loi, préférant des solutions alternatives à l'incarcération. De même, il a confirmé la création de 20 centres fermés supplémentaires, trouvant cette solution très adaptée. Une fois de plus la logique de la privation de liberté est à l'œuvre.

Concernant le Code de Justice des Mineur-es, le Garde des Sceaux a reconnu avoir hérité de ce texte et remet la responsabilité de son application auprès des parlementaires.

Sur ces différentes questions que nous n'avons pas eu le temps de développer, nous avons pu remarquer une véritable méconnaissance de la part du Garde des Sceaux de la PJJ. Le ministre dit vouloir entamer le débat avec les organisations syndicales pour apporter des idées sur ce qui fonctionne et ce sur que nous pourrions revendiquer en commun. La FSU a fait le choix de déposer un dossier argumenter à la directrice de cabinet afin que le ministre puisse se documenter sur les enjeux de la justice des enfants et connaisse nos positions.

Concernant les questions statutaires et indemnitaires, la FSU a porté avec les autres organisations syndicales une réforme statutaire et indemnitaire ambitieuse pour l'ensemble des personnels au sein du Ministère. Lors de l'évocation de cette question de manière très succincte en raison du peu de temps, la FSU a rappelé la nécessité du passage en Catégorie B pour certains corps de catégorie C (le personnel de surveillance et administratifs et techniques entre autres) ainsi que la question de la titularisation des psychologues contractuel-les au sein du ministère.

Le Garde des Sceaux a jugé important de nous rappeler, que selon lui, la Justice est « un service public au service des justiciables », c'est ainsi qu'il définit la « Justice de proximité ». Pour cela, il a indiqué que les arbitrages avaient lieu actuellement concernant les budgets 2021 et qu'il espérait que « les nouvelles ne seront pas mauvaises » pour le Ministère de la Justice. Il affiche son objectif : obtenir un budget intéressant. Selon lui, la Justice manque de moyens de manière récurrente. La FSU espère que cela se concrétisera par des actes au profit du milieu ouvert et des services éducatifs au-delà des discours même si le Garde des Sceaux ne se définit pas comme un politique selon ses propres mots.

Nous connaissons les promesses et ils n'engagent que ceux qui les croient !

La FSU restera vigilante et continuera de porter les intérêts des personnels et les droits des usager-es au sein de ce Ministère.

Paris, le 28 juillet 2020



SNPES-PJJ : (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social-
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.
Site : www.snpespjj-fsu.org
Mèl : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

SNEPAP : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de
l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61
Site : www.snepap.fsu.fr
Mèl : snepap@club-internet.fr

